

Paris, le 4 mai 2017

Tirage au sort à l'entrée en PACES : on marche sur la tête !

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a revu les règles et procédures d'admission en PACES lorsque les candidats sollicitent une pré-sélection via le portail d'admission post-bac.

Première surprise, outre la préférence régionale (dans une même académie) et l'ordre des vœux, le statut familial entre désormais dans les critères d'admission ! Bien que le nombre de bacheliers mariés, pacsés, en concubinage ou ayant des personnes à charge soit somme toute limité, voici la base d'une première discrimination.

Mais surtout, si le nombre de candidats excède encore la capacité d'accueil de la filière, le rectorat pourra tirer au sort les heureux élus ! La CSMF dénonce cette mesure totalement inégalitaire qui tourne le dos à l'ascenseur social et à l'accès à l'université.

Cette décision signe l'apothéose du disfonctionnement des études médicales en France, avec un mode de recrutement complètement aberrant ! Cela ne fera que remplir encore plus les bancs de facultés de médecine en Europe qui contournent le numerus clausus français.

La CSMF exhorte le gouvernement à respecter les principes républicains et à garantir l'égalité des chances des étudiants. Elle appelle à nouveau l'ensemble des acteurs à se rassembler pour une réflexion globale sur la formation initiale des médecins en France.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales. Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.